

## Communiqué de presse

# Après des avancées déterminantes et une amélioration notable de ses résultats en 2024, Amoéba aborde 2025 avec confiance et se rapproche de la commercialisation de ses premiers produits

- Deux avancées décisives en 2024 dans l'activité biocontrôle : la signature d'un protocole d'accord avec Koppert, leader mondial du biocontrôle, ainsi que la réception des conclusions positives et définitives de l'EFSA sur sa substance active de biocontrôle ;
- Des avancées majeures dans le domaine de la cosmétique avec les très bons résultats de l'étude clinique, l'inscription de l'ingrédient sur la liste INCI (nomenclature internationale pour les ingrédients cosmétiques) et l'obtention de la certification Cosmos ;
- Comptes 2024 : nette amélioration du résultat opérationnel et du résultat net ;
- Priorité donnée en 2025 aux dernières étapes avant le début de la commercialisation du produit de biocontrôle « AXPERA » prévu fin 2025 – début 2026, après l'obtention des autorisations de mise sur le marché attendues en fin d'année.

Chassieu (France), le 27 mars 2025 - 18h - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, annonce ses résultats de l'exercice 2024 arrêtés par le Conseil d'administration et certifiés sans réserve ni observation par les commissaires aux comptes<sup>1</sup>, qui témoignent à la fois de l'optimisation de ses coûts opérationnels et de son évolution progressive vers une phase d'industrialisation et de commercialisation. Alors qu'Amoéba a franchi plusieurs étapes majeures en 2024, la Société est aujourd'hui en attente de la dernière étape réglementaire avant d'entamer la commercialisation de son produit de biocontrôle, dès la fin de l'exercice en cours.

## Un exercice 2024 marqué par des avancées déterminantes

La nouvelle direction d'Amoéba, avec le soutien de son actionnaire de référence Nice & Green, a engagé en 2024 un pivot stratégique d'ampleur, qui s'est notamment traduit par deux succès majeurs afin de faire d'Amoéba une société industrielle et commerciale dès 2025.

Sa substance active de biocontrôle a en effet franchi deux étapes déterminantes en décembre 2024 en vue de sa commercialisation :

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration, réuni le 27 mars 2025, a arrêté les comptes clos au 31 décembre 2024. Le rapport financier annuel est en cours d'émission et sera disponible sur le site de la société dans les délais légaux.

- D'un point de vue **commercial**, Amoéba a signé un protocole d'accord (MoU) avec Koppert<sup>2</sup>, leader mondial de la protection biologique des cultures, afin d'étudier de manière exclusive jusqu'en mai 2025 la possibilité d'une coopération étroite dans des domaines clés, tels que la distribution, la production, les autorisations réglementaires, le financement ainsi que le (co)développement du produit XPERA et de nouveaux produits de biocontrôle ;
- D'un point de vue **réglementaire**, Amoéba a reçu les conclusions positives et définitives de l'EFSA<sup>3</sup> (l'Autorité européenne de sécurité des aliments) qui valident l'efficacité et le profil à faible risque de sa substance active de biocontrôle. L'EFSA a publié son rapport définitif mi-janvier 2025 et la Commission européenne dispose désormais de 6 mois maximum pour entériner son approbation, conformément aux dispositions administratives usuelles.

Amoéba a également obtenu de nombreuses avancées significatives dans le développement de son ingrédient **cosmétique** :

- Au printemps 2024, une étude réalisée par l'Institut d'Expertise Clinique a confirmé l'intérêt de l'usage de l'ingrédient développé par Amoéba pour le soin de la peau avec des résultats mesurés « statistiquement significatifs » pour différentes allégations (en particulier l'effet anti-âge)<sup>4</sup> ;
- L'inscription de son ingrédient cosmétique sur la liste de l'INCI (nomenclature internationale pour les ingrédients cosmétiques), qui ouvre la voie, sans autre autorisation nécessaire, à la commercialisation et à la recherche de partenariats commerciaux ;
- La publication d'un premier article scientifique dans le journal *Cosmetics*, où Amoéba présente l'efficacité du lysat de *Willaertia* sur la cicatrisation, la pigmentation, ainsi que sur les marqueurs du vieillissement intrinsèque liés à l'âge et du vieillissement extrinsèque causé par l'exposition aux UV<sup>5</sup>. Un brevet a été déposé pour protéger cette innovation.

Enfin, ces avancées significatives se sont accompagnées de la décision d'étendre les capacités de production du site de Chassieu, pour un investissement mesuré de 1,1 M€, afin de disposer des capacités nécessaires pour amorcer les ventes de son produit de biocontrôle « XPERA ».

## Une stricte maîtrise des coûts opérationnels et de développement

AMOÉBA	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Compte de résultat consolidé	K€	K€	K€
Chiffre d'affaires	-	-	-
Subventions	664	<b>602</b>	-62
Frais de déploiement industriel	(1 708)	<b>(1 478)</b>	-230
Frais de recherche et développement	(2 324)	<b>(1 646)</b>	-678
Frais généraux et administratifs	(2 915)	<b>(2 731)</b>	-184
Frais de marketing et ventes	(354)	<b>(409)</b>	+55

<sup>2</sup> Voir le communiqué du 12 décembre 2024.

<sup>3</sup> Voir le communiqué du 16 décembre 2024.

<sup>4</sup> Voir le communiqué du 10 juin 2024.

<sup>5</sup> Voir le communiqué du 21 novembre 2024.

<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(6 638)</b>	<b>(5 663)</b>	<b>+975</b>
Autres produits et charges	(7 400)	-	+7 400
Résultat opérationnel	(14 038)	<b>(5 663)</b>	+8 375
Résultat financier	(260)	<b>(928)</b>	-668
<b>Résultat net</b>	<b>(14 298)</b>	<b>(6 592)</b>	<b>+7 706</b>

Le **résultat opérationnel courant** ressort à -5 663 K€, en **amélioration d'environ 1 M€ sur l'exercice 2024** par rapport à celui de 2023, reflétant à la fois les efforts déployés par Amoéba afin de maîtriser au plus près ses coûts opérationnels et le pivot engagé vers une société industrielle et commerciale :

- Les dépenses de **recherche et développement** ont été réduites de 678 K€ (-29%) sur l'exercice, illustrant la maturité des gammes de produits développées par la Société, qui nécessitent désormais moins de frais de développement, tout en préservant les capacités d'innovation de sa plateforme de développement ;
- Les frais de **déploiement industriel** ont diminué de 230 K€ (-13%) sur un an, notamment en raison de l'arrêt du programme de construction du site de Cavillon. Comme annoncé récemment<sup>6</sup>, Amoéba a initié fin 2024 l'extension de son site de son site de Chassieu afin de soutenir son lancement commercial ;
- Les frais **généraux et administratifs** ont fait l'objet d'une très bonne maîtrise, en retrait de 184 K€ (-6%) sur un an, en lien avec la diminution des charges de personnel et des honoraires liés à la recherche de financement.

La Société n'a pas comptabilisé sur l'exercice d'autres produits et charges, contrairement à 2023 où elle avait enregistré une dépréciation de 7 400 K€ en lien avec l'arrêt du programme de construction du site de Cavillon. Ceci témoigne de la juste appréciation de la valeur des actifs.

Après prise en compte du **résultat financier**, constitué des charges d'intérêts liées aux emprunts obligataires, le **résultat net** annuel de l'exercice 2024 ressort à -6 592 K€ (vs -14 298 K€ en 2023).

## Visibilité financière au moins jusqu'au 31 décembre 2025

La trésorerie de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 459 K€ contre 519 K€ au 31 décembre 2023. Les besoins de trésorerie liés à l'exploitation (-4 215 K€) et aux investissements (-2 009 K€) ont été compensés par les financements émis au cours de l'exercice (+6 164 K€), principalement composés d'obligations simples souscrites par l'actionnaire de référence, Nice & Green.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la Société s'élèvent à -10 410 K€, contre -3 944 K€ au 31 décembre 2023. L'endettement financier ressort à 12 065 K€ contre 4 923 K€ au 31 décembre 2023, principalement constitué de l'emprunt en obligations simples auprès de Nice & Green (10 991 K€).

Afin de permettre à Amoéba d'aborder sereinement la phase de commercialisation à venir, Nice & Green a renouvelé son soutien financier au moins jusqu'au 31 décembre 2025, ce qui témoigne de la confiance de son actionnaire de référence dans les perspectives prometteuses de la Société. Un avenant au contrat d'emprunt obligataire a été conclu le 27 mars 2025 portant sur un financement

<sup>6</sup> Voir le communiqué du 10 mars 2025.

complémentaire d'un montant maximal de 5 100 K€ assorti d'un nantissement sur les brevets et marques détenus par la société.

Avec ce soutien et sur la base des flux prévisionnels de trésorerie, **Amoéba estime disposer d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au moins jusqu'à fin 2025.**

## Accélération vers la commercialisation

En 2025, Amoéba concentrera ses forces sur **la préparation de la commercialisation de son produit de biocontrôle « AXPERA »**, en Europe et aux États-Unis, et à plusieurs niveaux, avec :

- **L'accélération des discussions dans le cadre du protocole d'accord signé fin 2024 avec Koppert**, leader mondial du biocontrôle, dont les conclusions feront l'objet d'une communication avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025 ;
- **Le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché de ses produits biocontrôle en Europe**, sous la dénomination « AXPERA », qui sera soumise à huit États membres ciblés en priorité<sup>7</sup>, avec une décision attendue fin 2025. Pour mémoire, la décision de l'US EPA (agence américaine de protection de l'environnement) sur la demande formulée par Amoéba d'autorisation fédérale de mise sur le marché de sa gamme « AXPERA » est attendue mi-2025 ;
- **L'augmentation progressive des capacités de production de sa solution de biocontrôle** afin de disposer des quantités nécessaires pour amorcer les ventes, avec trois solutions possibles : une extension supplémentaire des capacités du site de Chassieu, le recours à des partenaires CDMO (Contract Development Manufacturing Organisations) ou la prise en charge d'une partie des volumes de production par Koppert.

À ce jour, et sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires dans les délais prévus, **Amoéba prévoit ainsi d'initier la commercialisation de son produit de biocontrôle « AXPERA » dès la fin de l'exercice actuel, au plus tard début 2026.**

En outre, Amoéba poursuivra le développement de son ingrédient **cosmétique**, qui a obtenu début 2025 le prestigieux label COSMOS, certifiant que les ingrédients utilisés sont d'origine naturelle et respectueux de l'environnement.

Enfin, la Société n'exclut pas d'explorer de nouveaux potentiels de sa plateforme d'exploitation industrielle de l'amibe, dans le strict respect de sa politique financière rigoureuse et avec le soutien de partenaires de premier plan.

---

<sup>7</sup> Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal.

## **À propos d'Amoéba :**

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willarta* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis, la personne responsable de la mise sur le marché du produit cosmétique formulé doit procéder à une autoévaluation de sa sécurité.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

## **Contacts :**

<b>Amoéba</b>	<b>ACTUS finance &amp; communication</b>		<b>Droit Devant</b>
<i>Directeur Général</i> Jean-François DOUCET	<i>Relations investisseurs</i> Pierre JACQUEMIN- GUILLAUME	<i>Relations presse financière</i> Serena BONI	<i>Relations presse métier et grand public</i> Laëtitia PINTO
☎ 04 26 69 16 00	☎ 01 53 67 36 79	☎ 04 72 18 04 92	☎ 07 64 83 39 85
✉ <a href="mailto:jf.doucet@amoeba-nature.com">jf.doucet@amoeba-nature.com</a>	✉ <a href="mailto:amoeba@actus.fr">amoeba@actus.fr</a>	✉ <a href="mailto:sboni@actus.fr">sboni@actus.fr</a>	✉ <a href="mailto:pinto@droitdevant.fr">pinto@droitdevant.fr</a>

## **Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352 et disponible sur le site Internet d'Amoéba ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*